

223C0019  
FR0010386334-FS0005

4 janvier 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**KORIAN**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2023, la société Helikon Investments Limited (105 Jermyn Street, Londres SW1Y 6EE, Royaume-Uni), agissant pour le compte du fonds Helikon Long Short Equity Fund Master ICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 décembre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir 5 113 764 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions KORIAN détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 113 764 actions KORIAN (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention :

- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 111 000 actions KORIAN et dénouables jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 3 130 234 actions KORIAN et dénouables jusqu'au 19 juillet 2024 ;
- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 1 000 386 actions KORIAN et dénouables jusqu'au 3 décembre 2024 ; et
- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 872 144 actions KORIAN et dénouables jusqu'au 2 mars 2023.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 106 505 206 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.